

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le mercredi 19 août 2009 se tient à 14h30, une séance du Comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit. Cette rencontre se déroule au bureau de la MRC. Monsieur le préfet préside la séance. Les maires, madame Sonia Cloutier et messieurs Jean-Denis Cloutier, Mario Quirion, Marc Beaulé, et Michel Poulin participent à la rencontre.

À titre de secrétaire-trésorier et directeur général de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Mireille Beauregard m'assiste pour cette tâche.

Étant donné les points à l'ordre du jour, les personnes suivantes participent également à la rencontre :

- Madame Guylaine Dodier, présidente du C.A. de la MFR région Mégantic
- Madame Carole Dodier, coordonnatrice à la MFR région Mégantic
- Monsieur Yvan Mathieu, membre du C.A. de la MFR région Mégantic

Madame Colette Roy Laroche, maire de la Ville de Lac-Mégantic est absente.

**1.0**

**QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le préfet constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance. Il souligne la présence des représentants de la MFR région Mégantic.

**2.0**

**ORDRE DU JOUR**

Il est demandé d'ajouter les points « Colloque DG des MRC » et « Conférence ESRI logiciel de géomatique » dans la section varia.

**C.A. 2009-100**

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT  
COMITÉ ADMINISTRATIF  
ORDRE DU JOUR DU 19 AOÛT 2009**

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. PROJET D'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 8 JUILLET 2009

4. MAISON FAMILIALE RURALE, DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
5. AVIS DE CONFORMITÉ, RÈGLEMENT D'URBANISME PAR RAPPORT AU SAR, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT BELLARMIN
6. DEMANDE FORMELLE D'INTERVENTION DANS UN COURS D'EAU, MUNICIPALITÉ DE STRATFORD
7. PROJET DE PARC ÉOLIEN, SUIVI
8. DÉMÉNAGEMENT DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE
9. TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC, AVIS DE CONVOCATION À L'AUDIENCE
10. QUÉBEC EN FORME, LETTRE D'ENTENTE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET AU 30 SEPTEMBRE 2009
11. CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS
12. ACHAT PHOTOCOPIEUR
13. ASSOCIATION DE LA PROTECTION DU LAC MÉGANTIC, DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
14. DEMANDE DE COMMANDITE
  - Semaine de l'intergénération
15. VARIA
  - Colloque DG des MRC
  - Conférence ESRI, logiciel de géomatique
16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### **3.0**

---

PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 8 JUILLET 2009

#### **C.A. 2009-101**

#### **PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 8 JUILLET 2009**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du Comité administratif de la MRC du Granit du 8 juillet 2009 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4.0****MAISON FAMILIALE RURALE, DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Madame Guylaine Dodier, présidente du comité administratif de la MRF région Mégantic, vient rencontrer les membres du comité administratif et leur présente un document comprenant des lettres d'appui et de soutien financier de différents organismes de la région ainsi que le budget prévisionnel pour l'année 2009-2010.

Elle fait part aux membres du CA des difficultés que rencontre la MFR entre autres, pour les frais reliés à la structure du bâtiment, du manque d'étudiants et du manque d'offres de cours.

Elle précise aussi que la MFR a été mise en place en réponses aux demandes de la population pour ce genre de service afin de répondre aux besoins du milieu. Elle précise également que la MFR n'est pas là seulement pour la lutte au décrochage et que certains élèves qui étudient à la MFR continuent leurs études au niveau collégial. .

Actuellement, 37 élèves sont inscrits pour l'année 2009-2010. Quatre cours sont présentement offerts mais la MFR aimerait se diversifier entre autres, en offrant le cours de préposé aux bénéficiaires et ce suite à une entente avec le CSSS du Granit.

Il est finalement rappelé que c'est Solidarité rurale et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui a permis la création des MFR au Québec mais que le ministère de l'Éducation ne reconnaît pas encore les MFR. Comme il est nécessaire d'obtenir cette reconnaissance et leur appui financier MFR Québec travaille en ce sens et des réponses sont attendues en 2010 à cet effet.

Suite à ces discussions, les maires proposent d'apporter cette demande au conseil des maires du mois de septembre et adoptent la résolution suivante.

**C.A. 2009-102****AIDE FINANCIÈRE, MAISON FAMILIALE RURALE**

ATTENDU QUE la Maison Familiale Rurale région Mégantic présente un déficit pour l'année 2008-2009 de 18 000.\$;

ATTENDU QUE la MFR a sollicité les principaux acteurs de la région pour obtenir une aide financière;

ATTENDU QUE le manque à gagner pour le budget prévisionnel 2009-2010 s'élève à 12 000.\$;

ATTENDU QUE la MFR demande à la MRC une contribution financière de l'ordre de 12 000.\$ pour palier au manque à gagner;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit recommande au conseil des maires de verser à la MFR de la région de Mégantic, à même son surplus non affecté, une aide financière de 6 000.\$ pour la première partie de l'année scolaire 2009-2010.

QUE le Comité administratif recommande au conseil des maires de prévoir aux prévisions budgétaires de l'année 2010 et de verser dès janvier 2010 une seconde tranche de 6 000.\$ pour la deuxième partie de l'année scolaire.

QUE le versement de ces argents soit conditionnel à l'engagement de la MRF région de Mégantic à remettre à la MRC les argents ici proposées advenant la reconnaissance des

MFR et le versement par le ministère de l'Éducation à la MFR région de Mégantic d'un montant supérieur à 12 000.\$ pour ses dépenses de fonctionnement pour l'année 2009-2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **5.0**

**AVIS DE CONFORMITÉ, RÈGLEMENT D'URBANISME PAR RAPPORT AU SAR, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT BELLARMIN**

### **C.A. 2009-103**

**AVIS DE CONFORMITÉ, RÈGLEMENT D'URBANISME PAR RAPPORT AU SAR, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT BELLARMIN**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Robert Bellarmin nous a soumis son règlement numéro 2009-05 modifiant le règlement de zonage no 90-04 afin de changer le zonage des pourtours du lac Émilie et permettre l'usage récréation extensive et hébergement champêtre dans la zone AF-11;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Robert Bellarmin nous demande d'analyser ce règlement afin d'en vérifier sa conformité au contenu du schéma d'aménagement révisé, de son document complémentaire et au règlement de contrôle intérimaire;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions des articles 137.3 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le comité administratif de la MRC a analysé ce règlement et que, suite aux discussions, les maires s'entendent pour lui accorder la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et au règlement de contrôle intérimaire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve le règlement numéro 2009-05 de la Municipalité de Saint-Robert Bellarmin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **6.0**

**DEMANDE FORMELLE D'INTERVENTION DANS UN COURS D'EAU, MUNICIPALITÉ DE STRATFORD**

J'informe les maires que nous avons reçu de la Municipalité de Stratford, une demande formelle d'intervention dans un cours d'eau. Cette demande fait référence au cours d'eau Champoux-Brunelle afin de retourner les surplus d'eau à leur point d'origine. Dû à la déviation et à la construction de nouveaux fossés, cela entraîne des problèmes d'érosion importants sur une propriété. Le propriétaire souhaite que la Municipalité intervienne dans ce dossier. Puisque les cours d'eau relèvent de la juridiction de la MRC, la Municipalité nous a donc adressé cette demande.

J'explique que la MRC a l'obligation de prendre à sa charge la solution. Cependant, la facture serait aux frais de la municipalité. Il est proposé d'interroger notre conseiller juridique afin de demander conseil sur la façon de solutionner cette demande.

**C.A. 2009-104****AVIS JURIDIQUE, DEMANDE D'INTERVENTION DANS UN COURS D'EAU, MUNICIPALITÉ DE STRATFORD**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a juridiction pour intervenir dans le dossier des cours d'eau;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stratford nous a remis une demande d'intervention dans un cours d'eau;

ATTENDU QUE la déviation des fossés du cours d'eau Champoux-Brunelle a entraîné des problèmes importants de sédimentation sur une propriété;

ATTENDU QUE le propriétaire demande que des travaux de réparation soient effectués;

ATTENDU QUE le coût de tels travaux sera très élevé;

ATTENDU QU'un acte d'accord a été préparé par la Municipalité de Stratford au début des années 1980 et qu'il y a lieu de voir la légitimité de ce document afin de préciser les responsabilités du financement des travaux ici demandés;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit recommande de demander l'avis de notre conseiller juridique avant de prendre une décision dans ce dossier.

QUE le montant de la consultation soit payé à même le surplus accumulé de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.0****PROJET DE PARC ÉOLIEN, SUIVI**

J'avise les maires que les entreprises 3CI et Énergies St-Laurent ont été invitées à nous soumettre une 2<sup>e</sup> proposition dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec pour la réalisation avec nous d'un projet éolien communautaire de 25 mégawatts. Elles sont présentement à monter leur dossier et devraient nous déposer leur offre avant le 28 août.

**8.0****DÉMÉNAGEMENT DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE**

J'informe les maires que le CLD avait déposé une demande d'aide financière au Pacte rural pour le déménagement du bureau d'accueil touristique. Cette demande avait été refusée. Cependant, le CLD nous a demandé de réviser notre position puisque certains points pourraient être admissibles dans la catégorie amélioration. Après avoir établi la liste de leurs modifications, j'ai souligné les items qui pourraient être acceptés. Ceux-ci représentent une somme de 5 430.\$ . Puisque l'aide gouvernementale maximale est de 70 %, cela représenterait un montant de 3 800.\$ .

Le CLD demandait 10 300.\$ et s'attendait donc à une aide de 7 000.\$ provenant du Pacte. Cela représente un manque de 3 200.\$ . Il est décidé de conseiller d'aller puiser ce 3 200.\$ dans les surplus mêmes du CLD. De plus, les maires souhaitent apporter ce point au conseil du mois d'août.

**C.A. 2009-105****AIDE FINANCIÈRE DU PACTE RURAL, DÉMÉNAGEMENT DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a reçu une demande d'aide financière de 10 300.\$ du CLD dans le cadre du Pacte rural pour aider au déménagement du bureau d'accueil touristique;

ATTENDU QUE leur demande a été refusée lors de la rencontre du comité du Pacte rural du mois de mai 2009;

ATTENDU QUE suite à une demande de révision et des précisions apportées au projet il appert que certains éléments pourraient être recevables au Pacte rural;

ATTENDU QUE le total de ces éléments s'élève à 5 430.\$;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif recommande au conseil des maires de verser à même les fonds du pacte rural, une contribution financière de 3 800.\$, soit 70 % du 5 430.\$, à la demande de déménagement du bureau d'accueil touristique.

QUE le comité administratif recommande au CLD de prendre le manque de 3 200.\$ dans ses surplus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.0****TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC, AVIS DE CONVOCATION À L'AUDIENCE**

La MRC du Granit a reçu un avis de convocation au Tribunal administratif pour le 14 octobre 2009, dans le cas d'une mécontente entre la Municipalité de Frontenac et monsieur Pierre Greffard au sujet de la facturation de la taxe sur les ordures ménagères. La Municipalité de Frontenac est elle aussi convoquée. Je propose donc à Frontenac de nous joindre à eux pour être représentées par le même avocat et diviser les coûts moitié-moitié.

Le maire de Frontenac m'avise qu'il ne souhaite pas se présenter à cette audience. Cependant, il va se faire conseiller auprès de son conseiller juridique à savoir s'il doit être présent.

**C.A. 2009-106****TRIBUNAL ADMINISTRATIF, REPRÉSENTATION PAR MADAME BERNADETTE DOYON**

ATTENDU QUE la MRC du Granit est conviée à une audience au Tribunal administratif le 14 octobre 2009 pour traiter d'un cas de mécontente entre la Municipalité de Frontenac et monsieur Pierre Greffard au sujet de la facturation de la taxe sur les ordures ménagères;

ATTENDU QUE la MRC souhaite être représentée par un conseiller juridique lors de l'audience de ce litige;

ATTENDU QUE le conseiller juridique de la Municipalité de Frontenac est madame Bernadette Doyon, avocate de la firme Martel Brassard Doyon et associés;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la MRC du Granit avise la Municipalité de Frontenac qu'elle est disposée à partager avec eux en parts égales les frais de représentation devant le Tribunal administratif dans la cause opposant monsieur Pierre Greffard à la Municipalité de Frontenac au sujet de la facturation de la taxe sur les ordures ménagères.

QUE la MRC mandate le conseiller juridique de la Municipalité de Frontenac, madame Bernadette Doyon, pour les représenter conjointement dans cette cause.

QUE la part des honoraires de représentation de la MRC soit payée à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **10.0**

QUÉBEC EN FORME, LETTRE D'ENTENTE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET AU 30 SEPTEMBRE 2009

### **2009-107**

#### **PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MRC ET QUÉBEC EN FORME**

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit a reçu de Québec en Forme un projet d'entente afin de développer un programme d'activités physiques en lien avec les objectifs de Québec en Forme;

ATTENDU QUE Québec en Forme nous propose un protocole d'entente pour permettre le démarrage de la première partie de la saison 2009-2010 et que suite à l'approbation de notre plan d'action pour l'année 2009-2010 un second protocole d'entente nous sera déposé pour assurer le financement des activités prévues à notre plan d'action;

Il est proposé, appuyé et résolu :

D'accepter l'entente soumise par Québec en Forme afin de démarrer les activités de notre programme d'activités physiques en lien avec les objectifs de Québec en Forme pour l'année 2009-2010.

QUE monsieur le préfet soit mandaté pour signer cette entente au nom de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **11.0**

### CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS

Je remets aux membres du comité le projet de manuel d'employé en préparation pour les prochaines années. Ce manuel propose certains changements mineurs par rapport à l'ancien protocole d'entente sur les conditions de travail des employés. Je fais la lecture des principaux changements. Les maires souhaitent avoir plus d'informations concernant certains points et en débattre. Il est donc proposé d'organiser une rencontre spéciale du comité administratif pour traiter seulement de ce document ainsi que des ajustements salariaux. Cette rencontre est fixée au 27 août à 17 heures.

**12.0****ACHAT PHOTOCOPIEUR**

Je présente aux membres du comité les critères qui ont été utilisés pour l'appel d'offres du photocopieur et les propositions reçues. Trois soumissionnaires ont répondu à notre appel d'offre. Comme les 3 soumissions sont conformes, il est entendu de retenir l'offre du plus bas soumissionnaire.

**2009-108****LOCATION - ACHAT PHOTOCOPIEUR**

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres pour changer le photocopieur de la MRC, trois compagnies nous ont fait des propositions;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la MRC du Granit procède par location – achat, pour répondre à ses besoins, d'un photocopieur.

QUE l'offre de la compagnie Bureautique Guy Drouin soit retenue; cette offre étant la plus basse soumission conforme au montant de 5 241,10.\$ par année pour 5 ans.

QUE les maires du Comité administratif mandatent le directeur général de la MRC pour signer les documents nécessaires à cette location.

QUE cette somme soit versée à même les montants prévus à cet effet aux prévisions budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13.0****ASSOCIATION DE LA PROTECTION DU LAC MÉGANTIC, DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

J'informe les maires qu'une demande d'aide financière a été déposée par l'Association pour la protection du lac Mégantic afin de compléter le diagnostic environnemental du bassin versant du lac Mégantic. Ce projet dont la réalisation est prévue pour le printemps 2010, est évalué à 12 000.\$ et une demande de 8 000.\$ est ici présentée à la MRC pour assurer son financement.

La MRC s'entant dotée d'un fonds eau, il est demandé de voir les possibilités de financer ce projet à même les argents de ce fonds. J'informe les maires à ce sujet que le fonds eau a été réservé cette année pour les activités du programme de lutte aux cyanobactéries mais que pour la prochaine année des sommes pourraient être retenues pour un projet des cette nature.

**2009-109****ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC MÉGANTIC, DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a reçu une demande d'aide financière de l'Association pour la protection du lac Mégantic au montant de 8 034.\$ pour la réalisation d'un projet visant à compléter le diagnostic environnemental du bassin versant du lac Mégantic;

ATTENDU QUE la MRC du Granit s'est dotée d'un fonds destiné aux projets en lien avec l'eau et que le montant de ce fonds est d'environ 35 000.\$ par année;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la MRC du Granit verse la somme de 8 034.\$ à l'Association pour la protection du lac Mégantic.

QUE le versement de ce montant est conditionnel au renouvellement des contributions au fonds eau de la MRC pour l'année 2010 et que la présente résolution sera caduque advenant que le conseil des maires refuse de poursuivre les activités du fonds eau de la MRC en 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### **14.0**

##### **DEMANDE DE COMMANDITE**

- Semaine de l'intergénérationnel

Cette demande est refusée étant donné que notre politique de commandite stipule qu'un projet ne peut recevoir une aide financière deux années de suite pour un projet identique.

---

#### **15.0**

##### **VARIA**

#### **2009-110**

##### **INSCRIPTION COLLOQUE DE L'ADGMRCQ ET CONFÉRENCE D'ESRI**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit autorise son directeur général à participer au colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec.

QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit autorise monsieur Rafael Lambert, responsable du service géomatique, à assister à la conférence d'ESRI pour les logiciels de géomatique.

QUE les dépenses reliées à ces activités soient remboursées suite à leur approbation et payées à même les sommes prévues à cet effet aux prévisions budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### **16.0**

##### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

#### **C.A. 2009-111**

##### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du Comité administratif de ce 19 août soit levée. Il est 17h10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maurice Bernier  
Préfet

Serge Bilodeau  
Secrétaire-trésorier  
Directeur général

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus accumulés, pour les dépenses votées à la séance du Comité administratif de ce 19 août 2009 et ce, pour les résolutions C.A. 2009-102, C.A. 2009-104, C.A. 2009-106, C.A. 2009-108, C.A. 2009-109 et C.A. 2009-110.

Serge Bilodeau  
Secrétaire-trésorier  
Directeur général